

Cession d'un terrain à la SCI PULSAR (gérant M. FRACHEBOIS) 12, Chemin de l'Ermitage

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre de sa politique de réserve foncière en zone industrielle, la Ville de Besançon avait acquis en 1999 une propriété sise 12 chemin de l'Ermitage à la SCI AGENA située dans la ZAC de Palente pour un montant de 465 000 F.

M. FRACHEBOIS, gérant de la SCI PULSAR, a souhaité acquérir cette propriété cadastrée section CD n° 225 d'une contenance de 5 944 m² pour y édifier un immeuble de bureaux et un bâtiment d'activités (fabrication et négoce d'horlogerie).

Un accord est intervenu avec cette SCI sur un montant de 465 000 F HT. Le service des Domaines a confirmé ce prix.

La recette de 465 000 F HT sera encaissée au chapitre 92.824.775.00501. 30100.

Cette propriété est enregistrée à l'inventaire comptable sous le numéro BAT.P. 03901.

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur cette cession,
- et autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Urbanisme et Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 11 avril 2000.